

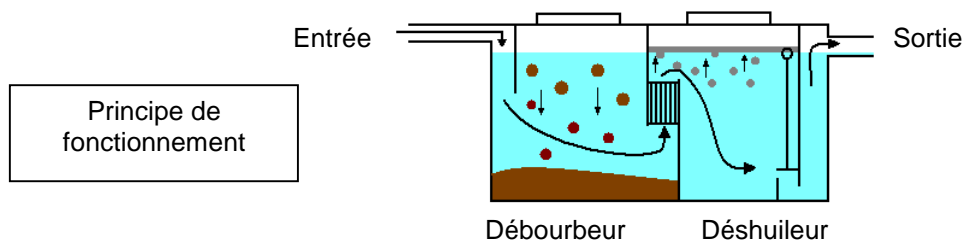


ENTRETIEN DE VOTRE SEPARATEUR HYDROCARBURES

Les **séparateurs à hydrocarbures** sont destinés à retenir et à accumuler les liquides légers, généralement des hydrocarbures entraînés par le ruissellement des eaux pluviales sur les sols ou générés lors de vos activités. Ils peuvent être associés à un débourbeur destiné à retenir et à accumuler les boues et sédiments.

L'entretien d'un séparateur à hydrocarbures est nécessaire afin de maintenir ses performances dont dépend la qualité de vos rejets. Les prescriptions d'entretien sont :

- Annuellement, un curage complet avec inspection complète du séparateur ;
- Semestriellement, une surveillance avec écrémage ou vidange en cas de besoin.



LE CONTRAT D'ENTRETIEN : PERFORMANCE, CONFORMITE, TRANQUILLITE

Afin de maintenir des performances optimales et ainsi de préserver la qualité de votre rejet, Flamme Assainissement vous propose de **contractualiser** l'entretien de votre séparateur.

Ce **contrat d'entretien**, totalement adaptable à votre situation **peut comprendre** :

- le curage annuel de votre séparateur avec inspection visuelle complète ;
- la vérification des principaux organes internes (flotteur, filtre, alarme...) ;
- la surveillance semestrielle avec intervention si nécessaire ;
- la remise en eau du séparateur avec les eaux interstitielles non polluées : moins de déchets à traiter, économies de ressources naturelles ;
- la maintenance de votre installation ;
- le signalement des anomalies détectées (dimensionnement, implantation du séparateur, état du séparateur et de ses organes internes, présence de déchets ou produits indésirables...) ;
- la fourniture du Bordereau de Suivi de Déchets Dangereux pour la traçabilité de vos déchets ;
- des interventions complémentaires selon vos besoins (analyse sur rejets, nettoyage de canalisations...)

Un **rapport** vous sera fourni après chaque intervention effectuée dans le cadre du contrat, et reprendra l'ensemble des travaux réalisés et des observations.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AU 03.27.63.66.00

Quelques références réglementaires et normatives :

- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques
- Arrêté type du 7 janvier 2003 (rubriques n° 1434 installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables et/ou n° 1413 installation de distribution de gaz naturel ou de biogaz).
- Arrêté type du 4 juin 2004 (rubrique 2930 relative aux ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie).
- Arrêtés d'autorisation ou de déclaration des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- Normes de rejet fixées par arrêté préfectoral ou par les gestionnaires de réseau
- Normes XP P16-441, XP P16-442, NF EN 858

Renseignements

Siège social, **Saint Rémy du Nord** : 03.27.63.66.00
Caudry : 03.27.85.06.47 / **Wignehies** : 03.27.57.26.12
Nouvion sur Meuse : 03.24.54.02.31 / **Côte d'Opale** : 08.20.20.23.63
Picavet Assainissement à Bondues : 03.20.26.00.15
Détré Assainissement à Estaires : 03.28.48.83.98



LE PÔLE ASSAINISSEMENT, c'est également :

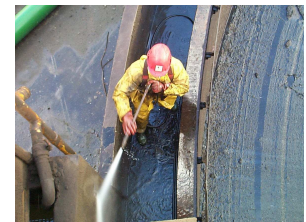
Nettoyage industriel, gestion et élimination de tous déchets

- Pompage, curage, nettoyage de cuves, bassins, réservoirs, fosses, silos, décanteurs...
- Intervention sur tous produits :
 - corrosifs, inflammables, comburants...
 - solides, liquides, pâteux, boueux, pulvérulents...
- Nettoyage Haute Pression, Très Haute Pression, eau chaude.
- Travaux en atmosphères confinées, explosibles et dangereuses.
- Gestion totale de vos déchets jusqu'à l'élimination finale.



Pompage, nettoyage et débouchage

- Canalisations et colonnes EP, EU, EV, fourreaux...
- Nettoyage et désinfection de colonnes vide-ordures.
- Pompage, nettoyage et entretien de bacs à graisse.
- Curage, nettoyage et maintenance de postes de relèvement, puisards, bassins, puits...



Prestations 3D, lutte contre tous les nuisibles

- Dératisation (rats, souris, lérots...), désinsectisation (blattes, puces, mouches, guêpes, etc...), lutte contre les taupes, pigeons et autres nuisibles.
- Débarras et désinfection de tous locaux.



Et encore...

- Balayage de voiries.
- Inspection télévisée de vos canalisations.
- Curage, nettoyage, dégazage, neutralisation et découpage de cuves (hydrocarbures, solvants...).
- Location de bennes.
- ...



Renseignements

Siège social, **Saint Rémy du Nord** : 03.27.63.66.00
Caudry : 03.27.85.06.47 / **Wignehies** : 03.27.57.26.12
Nouvion sur Meuse : 03.24.54.02.31 / **Côte d'Opale** : 08.20.20.23.63
Picavet Assainissement à Bondues : 03.20.26.00.15
Détré Assainissement à Estaires : 03.28.48.83.98

